

ARRÊTÉ PERMANENT n° 75 / 2019

**INSTAURANT UN PANNEAU « STOP » RUE DE
LA LIBERATION (RD 240) A CEPOY**

Le Maire de la commune de Cepoy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.18, R 411.25, à R411.28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Vu l'avis favorable de la Direction de l'ingénierie et des infrastructures, agence de Montargis, en date du 1^{er} août 2019;

Considérant la dangerosité du croisement de la rue de la Libération (RD 240) avec la place Saint Loup (RD 240),

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera installé un « STOP » sur la rue de la Libération (RD 240), au croisement avec la place Saint Loup (RD 240) et la rue Saint Antoine (RD 440).

Les automobilistes arrivant de Corquilleroy et de Châlette sur Loing marqueront en conséquence le STOP.

Article 2 : Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place du panneau de signalisation correspondant et du tracé au sol.

Article 3 : La gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais et la Police Intercommunale de l'AME sont chargées du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cepoy.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à : Monsieur le Commandant de la brigade de Ferrières en Gâtinais, Monsieur le chef responsable de la Police Intercommunale de l'AME, Le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cepoy, le 02 août 2019
P/Le Maire,
Thierry BEYER,
Adjoint à la sécurité et à l'animation

